



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
POUR LA CONSTRUCTION OU  
LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION SANITAIRE**

No demande : _____
No permis : _____

**1) Emplacement des travaux** **Frais à payer pour la demande : 75 \$**  
**Codification : 0124101610** **Modification du permis : 50 \$**  
Propriétaire : \_\_\_\_\_ Matricule : \_\_\_\_\_

Adresse de l'emplacement : \_\_\_\_\_

**2) Coordonnées du requérant**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Travail : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Note : Le requérant doit être propriétaire ou doit fournir une procuration écrite et signée par le ou les propriétaires.**

**Renseignements à fournir**

**3) Nombre de chambre à coucher existante ou projetée :** \_\_\_\_\_

**4) Type d'occupation :** Annuelle :  Saisonnière :

**\* Veuillez déposer l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (art 4.1 Q-2,r.8)**

**5) L'analyse de sol doit comprendre :**

La topographie du site, la pente du terrain récepteur, le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée, le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur, l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement, un plan de localisation à l'échelle montrant ( le puits du propriétaire, les puits des lots contigus, lacs, cours d'eau, marais ou étang, la localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement, le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur). Pour les systèmes de traitement secondaires avancés une copie du contrat d'entretien du fabricant doit être fournie à la Municipalité.

**6) Dans les trente (30) jours suivant les travaux de construction de l'installation sanitaire, le propriétaire doit fournir à la municipalité :**

Un rapport d'inspection signé et scellé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, relatif à la construction ou la modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées comprenant :

- Un plan tel que construit réalisé à l'échelle, identifiant la localisation exacte du dispositif concerné de la résidence isolée desservie, de tous les puits, lacs et cours d'eau dans un périmètre d'au moins 30 mètres et de tout autre élément pertinent ;
- Des photos de toutes les composantes du dispositif ;
- S'il y a lieu, une description détaillée des modifications apportées au dispositif lors de sa construction ou de sa modification ;
- Un certificat attestant la conformité dudit dispositif tel que construit ou modifié, signée et scellée par une personne compétente en la matière et membre d'un ordre professionnel (Ordre des ingénieurs au Québec, Ordre des technologues professionnels du Québec).

**\* Veuillez noter que l'ingénieur ou le technicien doit être présent sur les lieux afin d'inspecter les travaux avant remblai.**

**7) Entrepreneur :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ Licence RBQ : \_\_\_\_\_

**8) Date de l'installation :** \_\_\_\_\_  **9) Coût des travaux :** \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date de la demande : \_\_\_\_\_

**Veuillez prendre note que le service de l'urbanisme communique avec le requérant lorsque le permis est émis.**